

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT GILLES
CROIX DE VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
51

Membres en exercice : 51

Membres présents : 46

DELIBERATION
n° 2026 - 05 - 13

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération"**

Séance du 2 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 2 juin, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 26 mai, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : Laëtitia MARECHAL, Nicolas MICHON, Séverine BESSONNET, Dominique BRET, Thierry BIRON, Justine BLOND, Sylvie TESSON, Jean-François BIRON, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Pierrick PHILIPPE, Philippe MOREAU, Marie-Thérèse BONNEAU, Bernard BESSONNET, Walter SCHOEPFER, Patrick GALAMINI, Patrick LE MENER, Laurent DURANTEAU, Myriam REMAUD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Claire TURMEL, François BLANCHET, Julie MORISOT, Thomas PERROCHEAU, Bérangère GARRAUD, Antoine GASNET, Marine BOULINEAU, Lionel GUILBAUD, Nicole BOULINEAU, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Nathalie BUCHOU, Sébastien MURZEAU, Pascale MOREAU, Matthieu GAUVRIT, Marie-Christine RENOU, Evelyne CHAUVEL, Jean-Pierre STEPHANO, Emmanuel GACHET, Emmanuelle PRAUD, Nathalie PONCET, Thierry FOURNIER, Maryse AUGUIN, Franck CHATELIER.

Conseillers communautaires absents et excusés : Yann THOMAS, Claude VILLAIN, Pascal BOURIAU, Chantal GUILBAUD, Raphaël FARTURA.

Pouvoirs : Yann THOMAS à Séverine BESSONNET / Chantal GUILBAUD à Walter SCHOEPFER / Raphaël FARTURA à Jean-Yves LEBOURDAIS.

Isabelle DURANTEAU est désignée secrétaire de séance.

**Convention réglementée de coopération à
conclure avec la SEM des Ports du Pays de Saint
Gilles Croix de Vie**

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération et la SEM des Ports du Pays de Saint Gilles Croix de Vie poursuivent, de par leurs statuts respectifs des objectifs communs de développement économique (filière halieutique et nautique) et touristique du territoire.

Avait été conclue en 2017 puis en 2022 une convention d'assistance et de coopération administrative et technique visant à appuyer le développement de la SEM des Ports et du port de pêche.

A ce jour, suite à l'attribution d'une nouvelle et unique Délégation de Service Public du port de pêche et de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie, prévoyant la mise en œuvre d'un plan d'investissement ambitieux pour la restructuration du port, il apparaît pertinent de résilier la convention d'assistance et de coopération précédemment conclue et d'en conclure une nouvelle afin d'apporter à la SEM des Ports des moyens adaptés à ses besoins de développement et de mise en œuvre de travaux de réaménagement portuaire.

La convention prévoit un appui du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à la SEM des Ports en matière de :

- passation de contrats de commande publique,
- de suivi des travaux de réaménagement des infrastructures portuaires,
- de location de divers matériels (de type nacelle, camions, ...) et de mise à disposition d'un terrain pour la drague moyennant une redevance annuelle de 10 000 €,
- d'appui en matière de maintenance des infrastructures informatiques.

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1521-1 et suivants et L.5216-1 et suivants,

Vu le Code de Commerce,

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération approuvés par arrêté de Monsieur le Préfet de la Vendée n° 2025 DCL BICB 372 du 12 juin 2025 portant « modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie »,

Vu le projet de convention soumis,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 12 mai 2026,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Mesdames Maryse AUGUIN, Séverine BESSONNET, Marie-Thérèse BONNEAU, Nicole BOULINEAU, Isabelle DURANTEAU, Kathia VIEL, et Messieurs Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Thierry FAVREAU, Lionel GUILBAUD, Jean-Yves LEBOURDAIS ne prenant pas part au vote),

Article 1 : APPROUVE la résiliation de la convention de coopération en matière administrative et technique précédemment conclue ;

Article 2 : APPROUVE les termes de la convention d'assistance et de coopération à conclure avec la SEM des Ports du Pays de Saint Gilles Croix de Vie moyennant une refacturation au réel des coûts supportés par la Communauté d'Agglomération ;

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention et à prendre toutes mesures d'exécution qui lui est liée.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,



Isabelle DURANTEAU

Givrand, le 4 juin 2026

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu : 05 JUIN 2026

- de la transmission au contrôle de légalité le :
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 05 JUIN 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr